

Le 24 janvier 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Zéro phyto dans les copropriétés » : un kit de communication pour accompagner l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts des copropriétés

Pour accompagner l'évolution de la réglementation liée à l'entretien des espaces verts au sein des copropriétés et à la limitation de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse, Plante & Cité et l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) ont élaboré un kit de communication intitulé « Zéro phyto dans les copropriétés ». Réalisé avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du plan Ecophyto, cet outil s'adresse aux professionnels intervenant dans l'entretien des espaces verts au sein des copropriétés, et plus globalement aux gestionnaires qui souhaitent communiquer auprès des clients et usagers sur les changements de pratiques que la loi impose. Le kit, disponible en téléchargement libre sur 3 sites internet (www.ecophyto-pro.fr, www.plante-et-cite.fr et www.lesentreprisesdupaysage.fr) comprend 21 affiches, une synthèse de la réglementation phytopharmaceutiques dédiée aux espaces collectifs d'habitations et des exemples de bonnes pratiques.

La Loi Labbé, mise en place progressivement en France depuis 2017, a pour but d'éliminer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse* dans les espaces verts. Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'interdiction de l'utilisation des produits phytos s'est étendue aux habitations et autres lieux à usage collectif ou fréquentés par le public, qu'ils soient utilisés par les professionnels ou les particuliers. Cette nouvelle étape implique une évolution des pratiques d'entretien et de gestion des espaces verts des copropriétés.

Dans ce nouveau contexte, Plante & Cité et l'Unep soutiennent les entreprises en charge de la gestion des espaces extérieurs des zones d'habitats collectifs en leur proposant des outils de communication pour mieux informer les résidents des copropriétés sur l'évolution de ces pratiques de gestion et les conséquences sur les espaces verts, qui sont parfois mal appréhendées par les usagers.



Le kit, intitulé « Zéro-phyto dans les copropriétés – kit de communication à destination des entrepreneurs du paysage », contient un rappel de la réglementation phytopharmaceutique dédiée aux espaces collectifs d'habitations, des exemples de bonnes pratiques à faire valoir auprès des clients et un catalogue des 21 affiches en format poster.

Bien que le projet s'inscrive dans le cadre des copropriétés et des espaces collectifs d'habitations, **ces posters pourront aussi être utilisés par les communes dans leurs espaces publics et collectifs.**



La série de 21 posters présente différentes pratiques de gestion écologique adaptée à la diversité des sites et des situations : tonte et fauche, gestion différenciée, pieds de murs, bords d'allées, flore spontanée des pelouses, nichoirs, hôtels à insectes, pièges à phéromones, biocontrôle, lâcher d'auxiliaires, paillage des massifs, plantes couvre sols, composteur, taille des arbres et arbustes, habitats naturels et inventaires de biodiversité. Les posters sont disponibles au format A3 en version PDF. Ils sont téléchargeables et imprimables pour un affichage sur site. Chaque poster propose aux entreprises d'y apposer son logo.

Le kit est téléchargeable librement sur les sites des trois organisations à l'initiative de l'outil :

- Site de Plante & Cité : <https://www.plante-et-cite.fr/Ressource/fiche/699>
- Site Ecophyto-pro : <https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/791/>
- Site de l'Unep : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/base-documentaire/coproprietes-communiquer-ses-bonnes-pratiques-environnementales/>

Guérin M., 2022. Zéro phyto dans les copropriétés - Kit de communication à destination des entrepreneurs du paysage, Plante & Cité, 36 pages

Contacts presse :

Plante & Cité :

Ludovic Provost, responsable communication

ludovic.provost@plante-et-cite.fr

06 01 33 68 17

Unep :

Ariane Selinger, directrice de la communication

aselinger@unep-fr.org

01 42 33 90 92

Tina Meunier, agence Hopscotch PR

tmeunier@hopscotch.fr

01 58 65 01 21

A propos de Plante & Cité

Spécialisé dans les espaces verts et le paysage, Plante & Cité est un organisme national d'études et d'expérimentations. Ce centre technique assure la mutualisation des connaissances scientifiques avec les professionnels des espaces verts des entreprises et des collectivités territoriales. L'association Plante & Cité, qui bénéficie du parrainage de l'Association des Maires de France, est présidée par la ville d'Angers (Jean-Marc VERCHERE – Maire) et coprésidée par la ville de Versailles (François DE MAZIERES – Maire) et l'entreprise du paysage SAS Eric LEQUERTIER. www.plante-et-cite.fr

A propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

L'Unep est la seule organisation professionnelle représentative des 31 350 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; en 2014, l'Unep obtient le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE). L'Unep a été reconnue partenaire « Engagé pour la nature » par l'Office Français de la Biodiversité en 2021. www.lesentreprisesdupaysage.fr

** Les produits phytopharmaceutiques de synthèse sont interdits. Les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, comme les produits à base de phéromones, de micro-organismes ou de plantes, dont l'usage est réglementé, restent autorisés.*